

**Pour l'inscription aux brevets de chasse, il faut le carnet de travail et la licence, à se procurer à la Centrale Canine.**

**□ La demande du carnet de travail doit être faite avant la demande de licence propriétaire et conducteur. La demande de formulaire du carnet de travail □ prend au moins 3 semaines, □ les concurrents de début de saison doivent faire la demande rapidement. Pour les chiens venant.**

- Les chiens étrangers inscrit à l'étranger et appartenant à un**
  - > propriétaire domicilié à l'étranger n'ont pas besoin de carnet de**
  - > travail SCC pour venir concourir en France.**
  - > - Les chiens étrangers inscrits à l'étranger et appartenant à un**
  - > propriétaire domicilié à l'étranger doivent figurer sur une licence**
  - > propriétaire délivrée par la SCC au propriétaire étranger.**
  - > - Le conducteur étranger qui conduit des chiens inscrits à**
  - > l'étranger et appartenant à un propriétaire domicilié à l'étranger**
  - > doit être titulaire d'une licence conducteur et les chiens doivent**
  - > figurer sur une licence propriétaire.**
  - > - Le conducteur français qui conduit des chiens inscrits à**
  - > l'étranger et appartenant à un propriétaire domicilié à l'étranger**
  - > doit être titulaire d'une licence conducteur et le chiens doivent**
  - > figurer sur une licence propriétaire.**